

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-56 du 21 février 1983

chargeant le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la  
Construction et de l'Habitat, de l'intérim  
du Camarade Barthélémy OHOUENS, Ministre  
de l'Industrie, des Mines et de l'Energie  
pour compter du 21 février 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi  
Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N°83-001 qui  
l'a complétée ;  
VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil  
Exécutif National et de son Comité Permanent ;

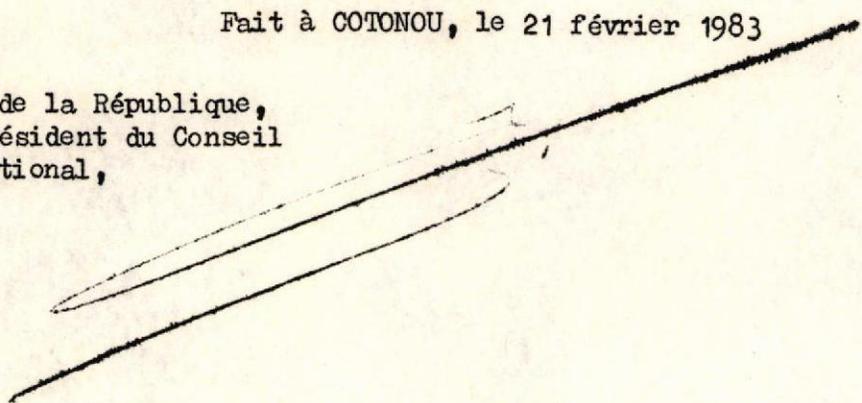
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 21 février 1983, le Camarade Girigissou GADO,  
Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat est chargé  
de l'intérim du Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie, pendant  
l'absence du Camarade Barthélémy OHOUENS.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 21 février 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 PFC 2 MTPCH-MIME 6 autres  
Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 DAN 2 INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc. 2  
UNB-FASJEP-BN 6 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-